

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8106>

La France décide de réorganiser ses services de renseignements intérieurs

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : jeudi 26 juin 2008

Spyworld Actu

La France décide de réorganiser ses services de renseignements intérieurs

Le gouvernement français a décidé de créer un organe central unique de renseignements intérieurs, avec la fusion de la Direction de la surveillance du territoire (DST) et de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG) , selon un communiqué publié mercredi par l'Elysée à l'issue du Conseil des ministres.

La réforme des services de renseignement, souhaitée par le président Nicolas Sarkozy, va conduire à la création le 1er juillet prochain d'un service de renseignement intérieur unique, la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), et disparaîtront à la même date la DST et la DCRG, selon un décret présenté au Conseil par la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot- Marie.

La DCRI assurera quatre missions principales : la lutte contre l'espionnage et les ingérences étrangères, la lutte contre le terrorisme, la protection du patrimoine et de la sécurité économique, la surveillance des mouvements subversifs violents et des phénomènes de société précurseurs de menaces.

Sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, la DCRI sera chargée de centraliser toute l'information liée à ses missions de manière à pouvoir répondre aux menaces de manière coordonnée, y compris dans un cadre judiciaire. Grâce au réseau issu de la DCRG, elle disposera de services territoriaux dans toute la France, selon le décret.

La recherche, la centralisation et l'analyse des renseignements destinés à informer le gouvernement et le représentant de l'Etat dans les domaines institutionnel, économique et social, ainsi qu'en matière de phénomènes urbains violents et dans tous les domaines susceptibles d'intéresser l'ordre public, seront confiées à la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), toujours selon le décret.

Post-scriptum :

<http://www.french.xinhuanet.com/fre...>